



Montpellier, le 25 octobre 2010

Décision n° 008/2010

Objet: Report des congés 2010 sur 2011 à Parcs Nationaux de France.

Le Directeur de Parcs Nationaux de France

décide

Les agents de l'établissement public Parcs Nationaux de France pourront reporter 10 jours de congé 2010 sur l'année 2011 dans les conditions suivantes:

- 5 jours au moins seront à poser avant le 15 mars 2011,
- le solde sera à poser avant le 30 avril 2011.

Le Directeur,

Jean-Marie PETIT

Publié au Recueil des
Actes Administratifs le 25.X.2010

A. Sonner